



Renonciation à ses droits de père

Par **Maddy51_old**, le **14/10/2007** à **11:33**

Bonjour,

En quelques mots, voici ma situation:

Je suis maman d'une petite fille de 15 mois qui à été reconnu par son père mais celui ci ne s'en ai jamais occupé, ni financièrement ni physiquement d'ailleurs, il ne se servai de ce liens que pour me faire du chantage et pour sa fierté je pense.

Après avoir cessé de plier sous ses menaces, j'ai reçu un courrier recommandé de sa part disant qu'il renonce à tout ses droits de père sur sa fille. que dois-je faire, ou dois-je me présenter pour faire valoir cette lettre?

Et j'ai aussi une autre question, depuis mes 7 ans, mon pere est partie et ne c'est jamais occupé de moi, je me demande donc pourquoi je porte le nom de quelqu qui m'a oublié depuis longtemps.

Ou doi-je m'adresser pour changer mon nom et prendre celui de ma mere qui elle a toujours été là pour moi, et pour changer en meme temps celui de ma fille.

Ainsi nous porterions le même nom, ce sera bien plus facile pour la creche et pour bientôt l'ecole; car les enfants entre eux sont méchants...

Je vous remercie d'avance pour votre réponse!

Bien sincèrement.